



Discrimination à l'embauche?

Par **Gelon Lernak**, le **08/10/2018** à **14:52**

Bonjour,

Suite à la réponse à une offre d'emploi, le recruteur m'a répondu par mail qu'il ne donnerai pas suite à ma candidature car il recherche un profil "plus junior".

Cela constitue-t-il un cas de discrimination ?

Merci.

Par **P.M.**, le **08/10/2018** à **16:30**

Bonjour,

Ce serait à l'appréciation des Juges mais selon la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) dans sa [Délibération n°2007-306 du 26 novembre 2007 relative au rejet de la candidature du réclamant à deux postes au motif qu'il n'était pas assez "junior"](#) (cliquer en bas à gauche sur le PDF) :

[citation]les mentions "junior" ou "senior" ne renvoient pas directement à l'âge et ne peuvent, à elles seules, établir l'existence d'une discrimination fondée sur l'âge[/citation]